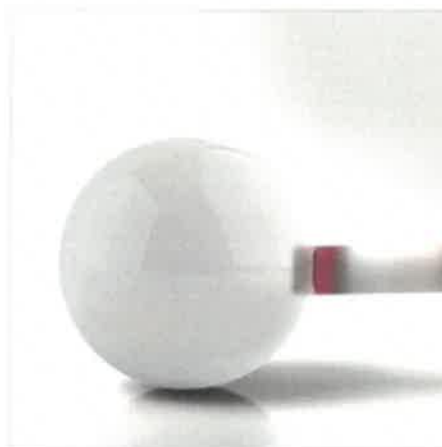




AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ASSOCIATION REVIVRE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REVIVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à :

- vérifier la comptabilisation des notifications des subventions applicables au titre de l'exercice,
- nous assurer que les subventions affectées étaient utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard,
- nous assurer, à la clôture de l'exercice, que les ressources non utilisées dans leur intégralité faisaient l'objet d'une comptabilisation en excédent à utiliser sur l'exercice suivant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

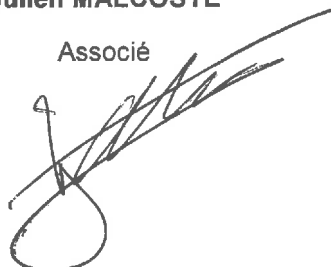
Angers, le 7 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

Julien MALCOSTE

Associé



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 325	3 302	23	133
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	21 343		21 343	21 343
Constructions	149 854	144 691	5 164	11 681
Installations techniques, matériel et outillage	33 821	30 544	3 277	2 045
Autres immobilisations corporelles	144 068	125 545	18 523	19 384
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 593		9 593	9 593
ACTIF IMMOBILISE	362 005	304 082	57 923	64 178
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 301		1 301	1 683
Autres créances	32 920		32 920	14 049
Divers				
Valeurs mobilières de placement	256		256	256
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	338 484		338 484	450 634
Charges constatées d'avance	1 573		1 573	2 892
ACTIF CIRCULANT	374 534		374 534	469 513
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	736 539	304 082	432 457	533 691

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	185 426	185 426
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	64 188	70 830
Report à nouveau	-201 444	-130 481
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-53 884	-8 316
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	34 647	23 813
FONDS PROPRES	28 933	141 272
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	20 941	-48 347
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	20 941	-48 347
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		4 409
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		4 409
Fonds dédiés sur subventions	102 737	155 200
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	102 737	155 200
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	5 365	
Découverts et concours bancaires	783	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	6 148	
Emprunts et dettes financières diverses	2 020	1 479
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 103	83 635
Dettes fiscales et sociales	178 574	176 043
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 000	20 000
DETTES	279 845	281 157
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	432 457	533 691

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	1 052 676	1 070 227
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	830 472	866 316
Reprises et Transferts de charge	4 409	
Cotisations		
Autres produits	7 616	26 749
Produits d'exploitation	1 895 173	1 963 292
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	644 742	614 331
Impôts et taxes	78 658	76 398
Salaires et Traitements	906 943	866 911
Charges sociales	375 808	361 136
Amortissements et provisions	6 685	12 382
Autres charges	3 664	4 515
Charges d'exploitation	2 016 500	1 935 673
RESULTAT D'EXPLOITATION	-121 328	27 620
Opérations faites en commun		
Produits financiers	493	1 023
Charges financières	11	
Résultat financier	483	1 023
RESULTAT COURANT	-120 844	28 643
Produits exceptionnels	39 309	4 296
Charges exceptionnelles	24 812	1 700
Résultat exceptionnel	14 497	2 596
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées	155 200	115 645
Engagements à réaliser	102 737	155 200
EXCEDENT OU DEFICIT	-53 884	-8 316
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	25 137	69 065
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits	25 137	69 065
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	25 137	69 065
Total des charges	25 137	69 065

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 432 457 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 53 884 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 5 à 15 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 15 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 325			3 325
Immobilisations incorporelles	3 325			3 325
- Terrains	21 343			21 343
- Constructions sur sol propre	82 640			82 640
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	76 567		9 352	67 215
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 006	1 815		33 821
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 845	11 016		54 861
- Matériel de transport	73 050		73 050	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 669	1 538		89 207
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	417 120	14 369	82 402	349 086
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 593			9 593
Immobilisations financières	9 593			9 593
ACTIF IMMOBILISE	430 038	14 369	82 402	362 005

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 193	109		3 302
Immobilisations incorporelles	3 193	109		3 302
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	82 640			82 640
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	64 886	744	3 580	62 051
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 962	583		30 544
- Installations générales, agencements aménagements divers	41 979	902		42 881
- Matériel de transport	63 661	1 222	64 884	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	79 540	3 124		82 664
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	362 668	6 575	68 464	300 780
ACTIF IMMOBILISE	365 861	6 685	68 464	304 082

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 45 387 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 593		9 593
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 301	1 301	
Autres	32 920	32 920	
Charges constatées d'avance	1 573	1 573	
Total	45 387	35 794	9 593
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ORG. SOC. PRODUIT A RECEVOIR	850
DIVERS PROD A RECEVOIR	27 416
Total	28 266

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	7 016			7 016
Dotation initiale				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations	2 597			2 597
Subventions affectées				
Autres fonds	175 813			175 813
Total fonds sans droit reprise	185 426			185 426
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	70 830		6 642	64 188
Report à Nouveau	-130 481		70 962	-201 444
Résultat de l'exercice	-8 316		45 569	-53 884
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-48 347	69 288		20 941
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	23 813	10 834		34 647
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	92 925	80 122	123 173	49 874

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	4 409		4 409		
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	4 409		4 409		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			4 409		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 279 845 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	783	783		
- à plus de 1 an à l'origine	5 365	5 365		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 020	2 020		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 103	73 103		
Dettes fiscales et sociales	178 574	178 574		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	20 000	20 000		
Total	279 845	279 845		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 838			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 932			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FFNP HONORAIRES	13 560
PERSONNEL CONGES PAYES	68 941
CHARGES SUR CONGES	33 781
Total	116 282

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 573		
Total	1 573		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS PERCUS AVANCE	20 000		
Total	20 000		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Indemnités de départ en retraite	122 813
Autres engagements donnés	122 813
Total	122 813

L'association a effectué sur les exercices antérieurs des versements à un fonds collectif pour les indemnités de départ à la retraite. La valeur du fonds au 31 décembre 2018 est de 102 878 €.